

On s'organise comment ?

L'Office municipal des relations internationales fédère les associations qui œuvrent en direction des villes jumelées ou partenaires.

Office municipal des relations internationales

UNE VOCATION À FÉDÉRER LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION

L'action locale, en matière de coopération décentralisée, s'inscrit dans le cadre du dispositif défini par la loi n° 92-125 du 6 février 1992. Celle-ci s'applique aux jumelages, partenariats et accords de coopération, en fixant les contours des engagements des collectivités qui développent des actions en Europe et dans le monde.

La loi de janvier 2007, ou loi Thiollière, conforte et élargit la loi du 6 février 1992 en assurant une meilleure sécurité juridique de la collectivité territoriale vis-à-vis des recours fondés sur la notion d'« intérêt général ».

L'acte fondateur de l'OMRI date du 17 décembre 1993. L'Office prend la forme d'une association loi 1901, régie par les principes du cadre de la loi.

Sa particularité réside dans le fait qu'il fédère les associations locales qui œuvrent en direction des villes jumelées ou partenaires de Saint-Sébastien-sur-Loire. L'Office soutient les projets qui sont présentés et débattus au conseil d'orientation. Il favorise les actions transversales qui permettent à chaque citoyen de découvrir les langues et les cultures, l'histoire et les traditions... d'une façon générale, les échanges internationaux. Par son action, l'Office diffuse également une nouvelle forme de solidarité, de générosité, de tolérance, dans l'esprit des fondateurs des premiers jumelages qui voulaient un monde de paix.

Le 18 mars 2006, la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a signé une convention (voir ci-dessous) d'objectifs avec l'Office municipal des relations internationales, organe fédérateur des associations qui mettent en pratique les orientations de la politique internationale définie par la Ville.

L'OMRI est membre adhérent de [la Maison de l'Europe](#) de Nantes



DOCUMENTS MIS À DISPOSITION:

[convention_omri.pdf](#) [37.9ko]

[plaquette-omri-decembre-2015.pdf](#) [1875.4ko]

Mots-clés: [relations internationales](#), [OMRI](#), [office municipal des relations internationales](#), [jumelage](#), [loi Thiollière](#), [accords de coopération](#), [coopération décentralisée](#)

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/relations-internationales/sorganise-comment>